



AUGROS COSMETIC PACKAGING

SOMMAIRE

1. Responsable du Rapport Financier annuel et du contrôle des comptes	
1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel	4
1.2 Déclaration de la personne responsable du Rapport Financier Annuel	4
1.3 Responsable du contrôle des comptes	4
2. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale	5
3. Comptes individuels AUGROS COSMETIC PACKAGING	
3.1 Bilan	22
3.2 Compte de Résultat	25
3.3 Annexe	27
3.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	41
4. Gouvernement d'entreprise	
4.1 Conseil de Surveillance, Directoire, Comité de Direction Groupe, Actionnariat	43
4.2 Rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce	44
4.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance en application de l'article L.225-68 du Code de commerce	53
5. Assemblée Générale du 23 mai 2017	
5.1 Ordre du jour	55
5.2 Projet de résolutions	56
5.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	58

1. RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Didier Bourgine, Président du Directoire.

1.2 Déclaration de la personne responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Le 31 Mars 2017

Didier Bourgine

1.3 Responsables du contrôle des comptes

Titulaires	Date de renouvellement ou de nomination	Date d'expiration du mandat en cours
EXPONENS Conseil et Expertise 20, rue Brunel - 75017 Paris Représentée par Madame Nathalie Lutz	2011	AG statuant sur les comptes de 2016
AUDITOR CONSEIL 7 ter, Cour des Petites Ecuries - 75010 Paris Représentée par Simonetta Crinella	2015	AG statuant sur les comptes de 2020
Suppléants	Date de renouvellement ou de nomination	Date d'expiration du mandat en cours
Emmanuel MAUGE 15, place de la Nation - 75015 Paris	2011	AG statuant sur les comptes de 2016
Annick COQUELIN DE LISLE 25, rue Pierre Demours - 75017 Paris	2015	AG statuant sur les comptes de 2020

2. RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I) L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

A) FAITS MARQUANTS ET ACTIVITE DU GROUPE

L'activité 2016 a été contrastée. Après un premier semestre dynamique en croissance de 4% la tendance s'est inversée sous l'effet d'une contraction historique des ventes de produits de luxe, que le secteur n'avait pas connu depuis 10 ans.

Cette contraction qui atteint pour AUGROS, 15% sur l'année, cumule 3 effets :

- Contraction des ventes de la Parfumerie Cosmétique : supérieure à 5% en volume
- Déstockage de la distribution et des donneurs d'ordres consécutif à la baisse des ventes
- Ralentissement des lancements de nouveaux produits dans une atmosphère morose, amplifié par le rachat de la branche « Beauty » de P&G par Coty qui devient le N°2 du secteur (12 mois de process).

Le plan Qualité Totale déployée sur le site de traitement de surface qui mobilise près de 60% des effectifs, a permis d'améliorer significativement la performance industrielle avec 15% de baisse des rebuts internes, 80% de baisse des lots refusés, et un rendement de fabrication en hausse de 20%.

L'optimisation du cout de structure s'est poursuivie en 2016 grâce à l'esprit du « lean manufacturing » sur les deux sites d'AUGROS. Il permettra de réduire en 24 mois de plus de 14% la masse salariale de la structure.

Ces programmes ont limité les conséquences négatives de la baisse conjoncturelle de l'activité.

L'annonce de la sortie du plan de continuation 2006 -2016 combiné à une revalorisation de nos actifs de 4,2M€ ont eu un impact favorable sur l'appréciation positive de la solidité financière d'AUGROS dans notre clientèle et sur le marché.

B) PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2016 s'est élevé à 14 854 286 euros contre 17 508 230 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 s'est élevé à – 83 097 euros contre 525 765 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier se solde par un résultat négatif de 60 729 euros contre un résultat positif de 27 560 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'élève pour l'exercice 2016 à – 143 827 euros contre 553 324 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel affiche une perte de 83 527 euros contre une perte de 431 849 euros l'année passée.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont apparaître une perte de 227 355 euros contre un bénéfice de 158 975 euros en 2015.

C) ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DES COMPTES SOCIAUX

Les principaux indicateurs financiers de la société au 31 décembre 2016 sont présentés ci-après :

<i>(en K€)</i>		2016	2015
Dettes à plus d'un an – moins de cinq ans		1 762	1 969
Dettes à plus de cinq ans			272
	Total dettes	1 762	2 241
Actif réalisable à court terme			
Stocks et encours de production		746	1 227
Créances		619	4 585
Trésorerie		182	237
	Total actif court terme	1 547	6 049
Dettes court terme			
Dette d'exploitation		3 115	3 615
Factor			3 731
	Total dettes court terme	3 115	7 346
Excédent actif réalisable/dettes court terme		- 1 568	- 1 297

Afin d'être en adéquation avec la présentation des comptes annuels, les créances ont été compensées avec la dette Factor pour l'exercice 2016.

D) ACTIVITE DES DIFFERENTS PÔLES GEOGRAPHIQUES

L'activité par zone géographique du Groupe AUGROS COSMETIC PACKAGING SA pour l'exercice 2016 s'établit comme suit :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2016	% du CA	31/12/2015	% du CA
France	9 672	65	12 479	71
Export	5 182	35	5 029	29
Total	14 854	100	17 508	100

E) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE et PERSPECTIVE d'AVENIR

Au cours de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2017, et afin de reconstituer les capitaux propres, les actionnaires ont approuvé la réduction du capital social de 2 083 933 euros, pour le ramener de 2 283 933 euros à 200 000 euros par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 et régulièrement approuvés.

Cette réduction de capital a été réalisée par voie de réduction de 1,46 euro de la valeur nominale de chaque action qui passerait de 1,60 euro à 0,14 euro.

Un Comité d'audit a par ailleurs été créé fin décembre 2016 afin d'assister le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance.

PERSPECTIVES 2017 :

L'enregistrement de produits nouveaux a connu un rebond important sur le second semestre 2016 et le carnet de consultation 2017 nous a permis de convertir en quasiment deux mois, un montant de produits nouveaux équivalent à celui engrangé en 2015. Ceci est un témoignage clair de confiance de nos clients conforté par notre sortie de plan de continuation et le passage d'Augros en Fonds Propres Positifs.

Les 5M€ de nouveaux produits signés entre le 1^{er} Janvier 2016 et le 28 Février 2017 et les messages encourageants des marques sur la tendance de l'année 2017 concernant les réassorts, nous laissent à penser que 2017 devrait être l'année du renouement d'AUGROS avec la croissance.

F) INVESTISSEMENTS et FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe a procédé, en 2016, aux investissements industriels minimaux de maintien de l'outil de production.

De plus sur le site d'Alençon, aucun investissement industriel capacitaire n'est prévu sur les deux prochaines années, seules des améliorations d'automatisation ont été réalisées afin de continuer à améliorer la productivité du site.

Sur le site du Theil, le programme d'investissement sur 3 ans initié en 2015 comprend notamment :

L'optimisation des moyens de pulvérisation (réduction de la consommation de vernis et des rejets de COV).

Le démontage automatisé des pièces, pilote réalisé sur UV1.

Le développement d'outillages standardisés multi-produits, multi-clients.

Enfin, Augros continue les mises en conformité requises par l'évolution des normes de sécurité et de l'environnement.

G) CHANGEMENTS DE METHODES INTERVENUS DANS L'EXERCICE

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des états financiers sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les changements intervenus font l'objet d'une description dans l'annexe des comptes annuels dans le paragraphe 1 « Principes comptables et méthodes d'estimation ».

H) INFORMATIONS SUR LES RISQUES
Risque de liquidité :

La Direction du Groupe estime que le risque de liquidité est limité.
Le principal risque concerne le règlement des échéances des dettes post-RJ.

Besoin en fonds de roulement :

La facturation ne subit pas de saisonnalité particulière hormis le creux d'activité du mois d'août, symétrique des arrêts de production de 2 à 3 semaines de nos clients. De plus la société ne présente pas de risque sur ses stocks qui sont extrêmement limités (production sur commandes uniquement). Cependant, elle reste soumise aux aléas du marché qui peut engendrer d'importantes périodes d'activités sur des cycles courts.

Pour ce qui est des dépenses, la majeure partie des charges (loyers, personnel...) sont mensuelles.

Données des comptes sociaux En K€	Données 2016	Données 2015
Variation des stocks	481	-470
Variation des créances d'exploitation	1573	51
Variation des dettes d'exploitation	-501	-990
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	1553	-1409

Risque de litiges :

Au 31/12/2016, il n'existe pas de litiges commerciaux pouvant être préjudiciables pour la société.

A la clôture de l'exercice, il n'y a pas de provision pour risque.

Risques liés à l'activité :

- Risques liés aux clients :

AUGROS veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client :

En 2016, le poids des principaux clients du groupe est le suivant :

- Le premier client du Groupe représente 21,20 % du CA contre 19,4% en 2015
- Les 5 premiers clients du Groupe représentent 57 % du CA contre 55% en 2015
- Les 10 premiers clients du Groupe représentent 73 % du CA contre 75% en 2015
- Les 20 premiers clients du Groupe représentent 91 % du CA contre 92% en 2015

Le Groupe utilise les services d'une société d'affacturage pour le recouvrement de ses créances. Par ailleurs, le fait que le Groupe travaille principalement pour des grands comptes limite les risques d'insolvabilité.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

- Risques liés aux fournisseurs :

La Direction du Groupe veille à maintenir une certaine diversification de ses fournisseurs afin de se prévenir d'une éventuelle défaillance de l'un d'entre eux et de ne pas mettre en péril son cycle de production.

- Risques liés à la concurrence :

AUGROS entend renforcer ses positions concurrentielles notamment par l'automatisation de son process de production et son positionnement sur des offres à valeur ajoutées.

- Risques liés aux départs de personnes clés :

La Direction du Groupe estime que le risque de départ des personnes clés est modéré. La Direction veille à ce que les managers soient attentifs à repérer et faire évoluer les collaborateurs talentueux afin de disposer d'un vivier de managers potentiels.

- Risques liés aux marchés (taux, change, actions et crédits)

Il n'existe pas de risques significatifs en matière de taux ou de change au sein du Groupe AUGROS.

I) UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers pouvant présenter un caractère de risque qui pourraient avoir un impact sur l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits. Le Groupe n'est pas exposé aux risques sur les titres de capital (actions, OPCVM, dérivés...).

J) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016.

Nous vous informons que la société n'ayant ni plan d'épargne ni fonds commun de placement salarial, aucun salarié ne détient directement ou indirectement d'actions de la société.

II. INFORMATIONS JURIDIQUES

A) GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE – LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIÉTÉ PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX

1) COMPOSITION DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A la date d'établissement du présent rapport, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance sont les suivants :

Nom du membre du Directoire	Date de nomination du 1 ^{er} mandat	Date du dernier renouvellement	Echéance du mandat ⁽¹⁾
Didier Bourgine, Président du Directoire	30/01/2008	30/01/2014	30/01/2020
Martine Esnault, membre du Directoire	30/06/2015		30/01/2020

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Nom du membre du Conseil de Surveillance	Date de nomination du 1 ^{er} mandat	Date du dernier renouvellement	Echéance du mandat ⁽²⁾
Jacques Bourgine, Président du Conseil de Surveillance	30/01/2002	12/05/2014	AG 2020
Geneviève Bourgine, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	30/01/2002	12/05/2014	AG 2020
Catherine Boucher, membre du Conseil de Surveillance	30/01/2002	12/05/2014	AG 2020

⁽¹⁾ La durée du mandat des membres du Directoire est de 6 ans.

⁽²⁾ La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est de 6 années

Un Comité d'Audit a été mis en place au sein du Conseil de Surveillance. Les missions et les modalités de fonctionnement de ce comité sont détaillées dans le rapport du Président, en section 1.10.

La Charte du Comité d'audit prévoit que le Comité d'Audit est composé d'au moins deux membres du Conseil de Surveillance désignés par le Conseil de Surveillance.

Au 31 décembre 2016, les membres du Comité d'audit sont les suivants :

Membres du Comité d'Audit	Date de 1 ^{ère} nomination	Echéance du mandat
Jacques Bourgine, Président du Comité	27/12/2016	AG 2020
Catherine Boucher, membre	27/12/2016	AG 2020

2) LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016

Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2016

Membres des organes de direction et de surveillance de AUGROS COSMETIC PACKAGING	Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés	
	Fonction	Société
Jacques BOURGINE Président du Conseil de Surveillance	Associé gérant	PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE
Geneviève BOURGINE Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	Associé gérant	PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE
Catherine BOUCHER Membre du Conseil de Surveillance	Pas d'autres mandats	

3) PRETS ET GARANTIES ACCORDES OU CONSTITUES EN FAVEUR DES MANDATAIRES SOCIAUX

Aucun prêt ou garantie n'a été alloué aux mandataires sociaux de la société.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

4) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été attribuée durant l'exercice 2016 aux mandataires sociaux que ce soit par AUGROS COSMETIC PACKAGING.

5) OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Aucune option de souscription ou d'achat d'action n'a été levée durant l'exercice 2016 par les dirigeants mandataires sociaux.

6) ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES A CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Aucune action gratuite n'a été attribuée durant l'exercice 2016 aux mandataires sociaux.

7) ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice 2016.

B) SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de la société EXPONENS Conseil et Expertise et de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Emmanuel MAUGE arrivent à expiration à l'issue de la prochaine assemblée.

Il conviendra de vous prononcer sur le renouvellement de leurs mandats.

C) TITRES DE LA SOCIETE ET PARTICIPATIONS

1) CAPITAL SOCIAL

A la date de publication du présent rapport de gestion, le capital social de la Société s'élève à 200 000 euros divisé en 1 427 458 actions de 0,14 euro de valeur nominale chacune, de même catégorie et entièrement libérées.

2) TITRES NON REPRESENTATIFS DE CAPITAL

A la date de publication du présent rapport de gestion, il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

3) REPARTITION DU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote :

Les membres du groupe familial Bourguine détiennent ensemble plus des deux tiers du capital social et plus des deux tiers des droits de vote de la Société.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

4) TABLEAU DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Date de la délégation	Nature de la délégation	Durée de la délégation	Utilisation au cours de l'exercice 2015
	Néant		

5) EVOLUTION DU COURS DE BOURSE

Le cours de bourse de l'action Augros Cosmetic Packaging, code Sicovam 6178, côtée au compartiment C de la Bourse de Paris, était au 27 décembre 2016 de 2,82 € contre 3,61 € au 31 décembre 2015.

6) PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Nous vous rappelons que la société n'ayant ni plan d'épargne ni fonds commun de placement salarial, aucun salarié ne détient de titres provenant de ce type de produit.

7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société n'a pas de filiale et ne détient pas de participations.

8) PRISES DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTROLE DE L'EXERCICE

Néant.

D) REMUNERATIONS NETTES DES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

D1 - REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX DUES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016.

	Didier BOURGINE Président du Directoire	Martine Esnault Membre du Directoire et Responsable Financière
Rémunération fixe	131 000	36 429
Rémunération variable		
Jetons de présence		
Avantages en nature	13 544	2 760
TOTAL	143 544	39 189

	Jacques BOURGINE Président du Conseil de Surveillance	Geneviève BOURGINE Membres du Conseil de Surveillance	Catherine BOURGINE
Rémunération fixe	6 000		
Rémunération variable			
Jetons de présence	2 000	2 000	2 000
Avantages en nature			
TOTAL	8 000	2 000	2 000

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Le conseil de Surveillance a réparti entre ses membres une somme globale de 6 000 euros au titre des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale du 23 mai 2016.

Pour l'exercice en cours, il vous est proposé de fixer le montant des jetons de présence à la somme de 8 000 euros.

D.2 MANDAT SOCIAL - CONTRAT DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2016

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dûs ou susceptibles d'être dûs à raison de la cessation ou du changement de fonctions	
	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>
Didier BOURGINE 57 ans <i>Président du Directoire</i>		X		X		X
Martine ESNAULT 59 ans <i>Membre du Directoire</i>	X			X		X
Jacques BOURGINE 82 ans <i>Président du Conseil de Surveillance</i>		X		X		X
Geneviève BOURGINE 77 ans <i>Vice présidente du Conseil de Surveillance</i>		X		X		X
Catherine BOUCHER 58 ans <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>		X		X		X

D3 POLITIQUE DE REMUNERATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (PRINCIPE DU SAY-ON-PAY)

La société AUGROS COSMETIC PACKAGING est structurée suivant le principe de la séparation des Pouvoirs entre la Direction Opérationnelle et l'Organe de Contrôle, soit : un Directoire et un Conseil de Surveillance.

La politique de la société, relative à la rémunération de ses Dirigeants, a pour objectif d'être motivante, tout en restant en cohérence avec les pratiques du Marché pour des sociétés de tailles comparables.

Le Président du Directoire perçoit :

- Une rémunération mensuelle forfaitaire, fixé annuellement, en fonction des «Bonnes Pratiques» de société comparables, soit pour le présent exercice, la reconduction de celle de l'année précédente, à savoir : 131 000 euros.
- Un Intéressement sur le résultat d'Exploitation de la société. Cet intéressement est actuellement suspendu, compte tenu des difficultés rencontrées par l'Entreprise ces dernières années.
- Un véhicule de fonction.
- Le remboursement de ses Frais Professionnels et de représentation de l'Entreprise.

Les autres membres du Directoire, Cadres de la société, ne perçoivent pas d'indemnité.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit :

- Une indemnité annuelle, antérieurement fixé à 30 000 Euros, actuellement révisé à 6 000 Euros, compte tenu des difficultés rencontrées par l'Entreprise ces dernières années.
- Le remboursement des frais d'un véhicule.
- Le remboursement de ses frais professionnels et de représentation de l'Entreprise ainsi que la couverture complémentaire des frais de santé par la Mutuelle de l'Entreprise.

Tout survenance d'événement exceptionnel, autoriserait la modulation des dispositions ci-avant.

E) AUTRES INFORMATIONS :

1) CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES AU SENS DE L'ARTICLE 39-4 DU CGI

Néant.

2) RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice écoulé correspondant à la somme de (227 354,80) euros intégralement au poste « Report à nouveau ».

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 2017, le capital a été réduit d'une somme de 2 083 933 euros, pour être ramené de 2 283 933 euros à 200 000 euros par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 et régulièrement approuvés. Cette réduction de capital s'est opérée par voie de réduction de 1,46 euro de la valeur nominale de chaque action qui passe de 1,60 euro à 0,14 euro.

A l'issue de cette opération, l'assemblée générale a constaté que les capitaux propres de la Société ont été reconstitués à hauteur de la moitié du capital social.

Le montant de la perte constatée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ne remet pas en cause la reconstitution des capitaux propres.

3) RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

4) TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport, est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 283 933	2 283 933	2 283 933	2 283 933	2 283 933
Nombre d'actions ordinaires	1 427 458	1 427 458	1 427 458	1 427 458	1 427 458
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer :					
Par convention d'obligations					
Par droit de souscription					
Opérations et résultat :					
Chiffre d'affaires (H.T.)	14 775 611	19 818 194	19 278 820	17 508 230	14 854 286
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	480 521	159 989	370 542	300 244	187 620
Impôts sur les bénéfices		24 791	0	-37 500	0
Participation des salariés					
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	686 481	704 293	1 470 616	158 975	-227 355
Résultat distribué					
Résultat par action :					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,34	0,09	0,26	0,24	0,13
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,48	0,49	1,03	0,11	-0,16
Dividende attribué					
Personnel :					
Effectif des salariés en CDI	175	172	173	177	176
Montant de la masse salariale	4 253 313	4 763 053	5 284 862	4 963 302	4 778 890
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 663 523	1 793 067	1 943 354	1 733 776	1 643 312

III. INFORMATIONS NON FINANCIERES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

A) POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES D'ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

La société a nommé un nouveau Responsable en charge des problèmes de sécurité environnementale sur le site du Theil en la personne de son Responsable QHSE et de même sur le site d'Alençon. Enfin Augros a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile pour ces risques auprès de la compagnie COVEA RISKS.

B) INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

- Informations de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe :

A notre connaissance, il n'existe, dans les entreprises du Groupe, aucun élément environnemental de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

Toutefois, il est précisé que des investissements seront à prévoir dans les années à venir, notamment concernant le traitement des eaux sur le pôle Décor. Par ailleurs AUGROS a signé avec la société de conseil COELIS, un contrat d'accompagnement sur les sujets de maîtrise du SME (COV) sur lequel la société s'est engagé vis-à-vis de la DREAL.

Sur le plan sociétal, il n'existe aucun risque de nature à avoir une incidence significative sur les résultats du Groupe.

➤ Informations obligatoires à renseigner :

Conformément à la loi dite Grenelle II du 12 juillet 2010 (loi n°2010-788 portant engagement national pour l'environnement, art R.225 du Code de Commerce), les sociétés cotées sur un marché réglementé ont l'obligation de fournir dans leur rapport de gestion des informations extra-financières, appelées également informations RSE pour « Responsabilité Sociale et Environnementale ».

Ces obligations ont été précisées par le décret d'application n°2012-557 du 24 avril 2012. Ce dernier distingue les informations sociales, environnementales et celles relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable.

1) Informations sociales

→ Emploi :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif total : 176 - CDI : 173 - CDD : 3 - Répartition par sexe : 96 femmes et 80 hommes - Répartition par âge : 18 salariés ayant moins de 30 ans ; 110 salariés ayant entre 30 et 50 ans ; 48 salariés ayant plus de 50 ans. - Répartition par zone géographique : Tous les salariés sont situés en France.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les embauches et les licenciements 	<ul style="list-style-type: none"> - Embauche : 2 - Départs : 33 <ul style="list-style-type: none"> . Licenciements : 1 . Décès : 1 . Démission : 1 . Départ en retraite : 4 . Rupture conventionnelle : 5 . Fin de CDD : 21 - Heures supplémentaires : 394 heures
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi. 	Il n'y a pas eu de plan de cette nature sur l'exercice.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les rémunérations et leur évolution 	<p>Les rémunérations évoluent selon la grille établie par la Convention collective de la Plasturgie.</p> <p>Aucun plan d'intéressement, de participation ou plan d'épargne salariale n'est à signaler au cours de l'exercice 2016.</p> <p>L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est respectée conformément aux accords collectifs en vigueur</p>
→ Organisation du travail :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du temps de travail 	<p>Organisation du travail du personnel administratif en journée.</p> <p>Organisation du travail du personnel de production selon un roulement de trois équipes.</p> <p>Annualisation de la durée du temps de travail sur la base de 1.607 heures pour les salariés à temps plein et exclusivement à la demande des salariés pour les salariés à temps partiel</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'absentéisme 	3.97 %

AUGROS COSMETIC PACKAGING

→ Relations sociales :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci 	Réunion mensuelle CE/DP Réunion d'information semestrielle avec la direction
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bilan des accords collectifs 	En cours
→ Santé et sécurité :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les conditions de santé et de sécurité au travail 	Réunion trimestrielle du CHSCT sur l'ordre du jour suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Orientation du plan de sécurité, - Motivation et utilisation des EPI (équipement protection industriel)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail 	Aucun accord engagé en 2016
	7 accidents de travail ; taux de fréquence 21.44 ; taux de gravité : 0.55 maladies professionnelles : 5 <ul style="list-style-type: none"> - tendinopathie - canal carpien
→ Formation :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les politiques mises en œuvre en matière de formation 	Dispense d'une formation interne et externe aux salariés ayant pour objet : <ul style="list-style-type: none"> - Habilitation électrique - Sage paie - Sensibilisation bruit - Conducteur ligne - Caces, Nacelle, Gerbeur - Fimo - Recyclage SST - Manipulation extincteurs - Formation Excel
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le nombre total d'heure de formation 	638 heures de formation sur 2016
→ Egalité de traitement :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes 	Stricte égalité appliquée poste à poste.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées 	Travailleurs handicapés : 3 % de l'effectif soit en emploi direct soit par le biais de sociétés extérieures.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La politique de lutte contre les discriminations 	Sans objet
→ Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisations Internationale du travail relatives :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Au respect de la liberté de l'association et du droit de négociation collective 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'élimination du travail forcé ou obligatoire 	Sans objet
<ul style="list-style-type: none"> ▪ A l'abolition effective du travail des enfants 	Sans objet

2) Les informations environnementales

→ Politique générale en matière environnementale :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement 	Campagne de mesure et analyse des effluents Recyclage des matières premières de molécule plastiques en interne et en externe. Recherche développement sur un nouveau vernis à fort taux sec. Diminution des rejets polluant par investissement de nouveaux matériels. Adoption du plan « SME », COV pour la période 2016-2020 Remise du dossier de renouvellement d'exploitation du site du THEIL. L'homologation est prévue en S1 2017.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement 	Information dans le cadre du comité d'établissement des plans d'actions liés à la situation environnementale du site en terme d'étude technico économique et de classement ICPE en cours
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions 	Sous-traitance société spécialisé
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours. 	Il n'existe pas de litige en cours de ce type au sein de la société.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci 	La société n'a pas été sujette à ce type de condamnation au cours de l'exercice.
→ Pollutions et gestion des déchets :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement 	Arrêt de l'activité du décapage à la soude (prévention des risques). Nouveaux pistolets de pulvérisation (réduction des volumes de solvant)
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les mesures de préventions, de recyclage et d'éliminations des déchets 	Retraitement des eaux industrielles de rinçage en DIS
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité 	Etude impacte pollution 2013/2014
→ Utilisation durable des ressources :	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales 	Réduction de consommation d'eau de 50% en liaison avec l'arrêt de décapage interne.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation 	Nouveaux pistolets de pulvérisation basse pression (réduction du volume des solvants) Application nouvelles buses de pulvérisation taux de transfert amélioré.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables 	Projet d'investissement de nouveaux systèmes de cuisson UV HF sur 2013/2015

AUGROS COSMETIC PACKAGING

▪ L'utilisation des sols	Néant.
→ Changement climatique :	
▪ Les rejets de gaz à effet de serre	Plan action réduction COV source et retraitement (SME)
▪ L'adaptation aux conséquences du changement climatique	Sans objet
→ Protection de la biodiversité :	
▪ Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Développement du retraitement des déchets par un Centre agréé.

3) Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

→ Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
▪ En matière d'emploi et de développement régional	La société AUGROS est un acteur économique régional important.
▪ Sur les populations riveraines ou locales	Les effectifs d'AUGROS sont principalement issus de la population locale.
→ Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines :	
▪ Les conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations	Occasionnelles
▪ Les actions de partenariat ou de mécénat	Convention d'étude et de stage avec université, association de réinsertion
→ Sous-traitance des fournisseurs :	
▪ La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Discrimination positive pour un périmètre régional à égale performance.
▪ L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Considération constante en complément de l'approche économique.
→ Loyauté des pratiques :	
▪ Les actions engagées pour prévenir la corruption	Procédures de décision collégiale et visa multiples
▪ Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Mise en place de contrôle de conformité avec la réglementation.
→ Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme : Néant.	

C) INFORMATIONS PROCEDURES LEGALES

A notre connaissance, il n'existe, dans les entreprises du Groupe, aucune procédure légale et événement extraordinaire. Nous n'avons pas connaissance à ce jour de litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière du Groupe.

D) OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Le Comité d'Entreprise n'a émis aucune observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail.

E) DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Les salariés de l'entreprise bénéficient d'un droit individuel à la formation, conformément à la Législation en vigueur et ont été informés individuellement par l'entreprise des modalités relatives à l'utilisation de ce droit.

F) INFORMATIONS LIEES A L'EFFECTIF

Au 31 décembre 2016, les effectifs se répartissent comme suit :

France	176
--------	-----

G) INFORMATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE LA LME RELATIVES À L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (DÉCRET 2008-1492)

En application de l'article D.441-4 du code de commerce, nous vous présentons dans le tableau suivant la décomposition du solde des dettes fournisseurs au titre des deux derniers exercices, par date d'échéance.

Etat des dettes Fournisseurs au 31.12.2016 (en K€)					
	Montant brut (hors FNP)	Montant échu	Montant à échoir		
			A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
Fournisseurs	1147		743	59	345
Etat des dettes Fournisseurs au 31.12.2015 (en K€)					
	Montant brut (hors FNP)	Montant échu	Montant à échoir		
			A 30 jours au plus	A 60 jours au plus	A plus de 60 jours
Fournisseurs	1635		941	442	252

H) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant HT des honoraires des commissariats aux comptes s'élève à 50 K€.

Il n'y a pas eu de prestation d'expert indépendant effectuée à la demande des Commissaires aux Comptes et de leur réseau dans le cadre de leur mission.

I) CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-86 et L.225-90 DU CODE DE COMMERCE

Le Conseil de Surveillance a examiné les conventions et engagement conclus et autorisés au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016, conformément aux dispositions de l'article L.225-88-1 du Code de commerce :

AUGROS COSMETIC PACKAGING

- Convention d'abandon de compte courant par Monsieur Didier Bourgine avec clause de retour à meilleure fortune.
- Convention de nantissement des actions AUGROS COSMETIC PACKAGING par la société P.F.B. au profit de la Banque Populaire.

Par décisions du 20 décembre 2016, le Conseil de Surveillance a par ailleurs autorisé les conventions suivantes, conclues et signées le 30 décembre 2016 :

- Convention d'abandon par Monsieur Jacques BOURGINE de la créance de 100 000 euros qu'il détient sur la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, avec clause de retour à meilleure fortune.
- Convention d'abandon par Monsieur Jacques BOURGINE de la créance de 300 000 euros qu'il détient sur la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, avec clause de retour à meilleure fortune.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leurs rapports, l'accomplissement de leur mission.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Alençon,
Le 31 mars 2017

Le Directoire

3. COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2016
3.1 BILAN (EN EUROS)

Actif	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissements dépréciations	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	277 998	264 690	13 308	19 268
Fonds commercial (1)	445 239	201 321	243 918	243 918
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions	191 849	164 768	27 081	30 049
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 983 487	61 310	4 922 177	795 740
Autres immobilisations corporelles	955 051	826 938	128 113	191 664
Immobilisations corporelles en cours	38 115		38 115	96 690
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2) :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	139 025		139 025	139 025
	7 030 764	1 519 027	5 511 737	1 516 354

Actif	31/12/2016			31/12/2015
	Brut	Amortissements dépréciations	Net	Net
Actif circulant :				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	572 915	120 359	452 556	579 135
En-cours de production (biens et services)	1 045 860	913 632	132 228	181 656
Produits intermédiaires et finis	194 815	33 619	161 196	466 624
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3) :				
Clients et comptes rattachés	169 266	34 722	134 544	3 777 145
Autres créances	711 135	334 823	376 312	765 743
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	353 190	319 576	33 614	41 720
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	183 509		183 509	238 618
Charges constatées d'avance (3)	108 290		108 290	42 604
	3 338 980	1 756 731	1 582 249	6 093 245
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion actif				
TOTAL ACTIF	10 369 744	3 275 758	7 093 986	7 609 601
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Passif	31/12/2016	31/12/2015
Capitaux propres		
Capital	2 283 933	2 283 933
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 959 091	3 959 091
Ecarts de réévaluation	4 273 458	
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
Réserve légale	221 391	221 391
Réerves statutaires ou contractuelles		
Réerves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-9 383 274	-9 542 249
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-227 355	158 975
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	1 127 244	-2 918 859
Provisions :		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	0	0
Dettes (1) :		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 560	1 930
Emprunts et dettes financières (3)	2 848 825	3 178 498
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	426 158	138 709
Fournisseurs et comptes rattachés	1 512 417	2 047 576
Dettes fiscales et sociales	1 114 560	1 420 526
Dettes sur immobilisations		316
Autres dettes	61 416	3 739 100
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Ecarts de conversion passif	1 805	1 805
	5 966 741	10 528 460
Total passif	7 093 986	7 609 601
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 763 691	2 242 756
(1) Dont à moins d'un an (a)	4 203 050	8 285 704
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	1 560	1 930
(3) Dont emprunts participatifs		

3.2 COMPTE DE RESULTAT (EN EUROS)

	31/12/2016			31/12/2015
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	2 249		2 249	
Production vendue (biens)	9 365 994	5 004 678	14 370 672	16 982 893
Production vendue (services)	303 701	177 664	481 365	525 337
Chiffres d'affaires net	9 671 944	5 182 342	14 854 286	17 508 230
Production stockée			-355 170	454 434
Production immobilisée				26 680
Subventions d'exploitation			1 200	60 500
Reprises sur provisions et transfert de charges			401 046	722 602
Autres produits			39 107	
			14 940 469	18 772 446
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 102 163	4 373 210
Variation de stocks			106 489	-16 552
Autres achats et charges externes (a)			4 607 687	6 398 219
Impôt, taxes et versements assimilés			390 784	411 930
Salaires et traitements			4 778 890	4 963 302
Charges sociales			1 643 312	1 733 776
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			350 569	364 086
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			20 822	12 710
Sur risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			22 850	6 000
			15 023 566	18 246 681
Résultat d'exploitation			-83 097	525 765

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers :		
De participations (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés	2 734	116 269
Reprises sur dépréciations et provisions et transfert de charges		
Différences positives de change	3 562	9 503
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	6 296	125 772
Charges financières :		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 106	20 622
Intérêts et charges assimilées	58 875	77 590
Différences négatives de change	44	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	67 025	98 212
Résultat financier	-60 729	27 560
Résultat courant avant impôts	-143 827	553 324
Produits exceptionnels :		
Sur opérations de gestion	4	38 867
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		56 468
	4	95 335
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	47 008	517 006
Sur opérations en capital		10 178
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	36 524	
	83 532	527 184
Résultat exceptionnel	-83 527	-431 849
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		-37 500
Total des produits	14 946 768	18 993 553
Total des charges	15 174 123	18 834 578
Bénéfice ou perte	-227 355	158 975
(a) Y compris :		
Redevances de crédit bail mobilier	40 195	39 885
Redevances de crédit bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		

III. – Annexe des comptes individuels

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos au 31 décembre 2016 dont le total est de 7 093 986 € et au compte de résultat de l'exercice, dégagant une perte de 227 355 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes ont été arrêtés le 31/03/2017 par le Directoire.

Faits caractéristiques de l'exercice

Activité de l'exercice :

L'activité 2016 a été contrastée. Après un premier semestre dynamique en croissance de 4% la tendance s'est inversée sous l'effet d'une contraction historique des ventes de produits de luxe, que le secteur n'avait pas connu depuis 10 ans.

Cette contraction qui atteint pour AUGROS, 15% sur l'année, cumule 3 effets :

- Contraction des ventes de la Parfumerie Cosmétique : supérieure à 5% en volume
- Déstockage de la distribution et des donneurs d'ordres consécutif à la baisse des ventes
- Ralentissement des lancements de nouveaux produits dans une atmosphère morose, amplifié par le rachat de la branche « Beauty » de P&G par Coty qui devient le N°2 du secteur (12 mois de process).

Le plan Qualité Totale déployée sur le site de traitement de surface qui mobilise près de 60% des effectifs, a permis d'améliorer significativement la performance industrielle avec 15% de baisse des rebuts internes, 80% de baisse des lots refusés, et un rendement de fabrication en hausse de 20%.

L'optimisation du cout de structure s'est poursuivie en 2016 grâce à l'esprit du « lean manufacturing » sur les deux sites d'AUGROS. Il permettra de réduire en 24 mois de plus de 14% la masse salariale de la structure.

Ces programmes ont limité les conséquences négatives de la baisse conjoncturelle de l'activité.

L'annonce de la sortie du plan de continuation 2006 -2016 combiné à une revalorisation de nos actifs de 4,2M€ ont eu un impact favorable sur l'appréciation positive de la solidité financière d'AUGROS dans notre clientèle et sur le marché.

Autres faits majeurs de l'exercice :

Réévaluation d'actif :

En date du 25/11/2016, la société AUGROS COSMETICS PACKAGING a procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Cette opération, portant sur l'ensemble de l'actif corporel immobilisé a permis de retenir les valeurs suivantes :

1/ Actifs immobilisés retenus pour leur valeur nette comptable :

- Aménagement des constructions : valeur nette comptable
- Agencements des locaux : valeur nette comptable
- Matériel de transport : valeur nette comptable
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : valeur nette comptable

2/ Actifs réévalués selon le rapport d'expert du cabinet Goindustry :

- Matériel industriel : valeur de réévaluation
- Agencements des matériels industriels : valeur de réévaluation

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Les conclusions de ce rapport font ressortir une évaluation brute de l'actif immobilisé, pour la partie Matériel industriel et Agencement des matériels industriels, à hauteur de 4 974K€. Compte tenu d'une Valeur Nette Comptable de ces immobilisations réévaluées de 700K€ au 25/11/2016, la réévaluation de ces actifs ressort à 4 274K€.

La méthodologie d'évaluation, les impacts sur les amortissements ainsi que le traitement fiscal de l'opération sont évoqués au point 2 de la présente annexe.

Cet écart de réévaluation a été affecté aux capitaux propres en compte « Ecart de réévaluation »

Abandon de Loyers et de créance sur loyers :

Pour faire face au contexte économique en ralentissement du second semestre, une négociation a été engagée avec le bailleur des locaux industriels de la société en vue d'obtenir une réduction des loyers de 2016 qui pesaient sur le résultat d'exploitation.

Cette négociation a permis au principal actionnaire d'acquiescer une créance de 400 000 euros correspondant à une partie importante des Loyers 2016 et d'en faire abandon à la société avec clause de retour à meilleure fortune. Cela a eu pour effet d'impacter positivement d'autant le résultat d'exploitation.

Evènements postérieurs à la clôture

Réduction de capital :

En date du 27/01/2017, les actionnaires de la société AUGROS COSMETICS PACKAGING, réunis en AGE, ont décidé d'une réduction de capital de 2 083 933 euros, pour le ramener de 2 283 933 euros à 200 000 euros par résorption à due concurrence des pertes telles qu'elles apparaissent dans les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 et régulièrement approuvés.

Cette opération a été réalisée par voie de réduction de la valeur nominale, passant ainsi de 1,60 euros à 0.14 euros.

Suite à ces décisions et tenant compte de l'opération de réévaluation de l'actif industriel en date du 25/11/2016, les actionnaires ont constaté que les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social.

Perspectives 2017

L'enregistrement de produits nouveaux a connu un rebond important sur le second semestre 2016 et le carnet de consultation 2017 nous a permis de convertir en quasiment deux mois, un montant de produits nouveaux équivalent à celui engrangé en 2015. Ceci est un témoignage clair de confiance de nos clients conforté par notre sortie de plan de continuation et le passage d'Augros en Fonds Propres Positifs.

Les 5M€ de nouveaux produits signés à fin Février (2016+2017) et les messages encourageants des marques sur la tendance de l'année 2017, nous laissent à penser que 2017 devrait être l'année du renouement d'AUGROS avec la croissance.

Règles et méthodes comptables

1. Principes comptables et méthodes d'estimation – Les comptes individuels au 31 décembre 2016 sont établis en Euros et en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016 relatif au Plan Comptable Général et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception :
 - de l'application de la réglementation relative aux fonds de commerce applicable aux exercices ouverts depuis le 01/01/2016 (§ 1.1),
 - de la réévaluation libre appliquée au titre de l'exercice 2016 (§1.2),
 - du changement d'estimation relatif aux plans d'amortissement des immobilisations réévaluées (§1.3),
 - du changement de présentation relatif aux créances factorisées (§1.4).
- indépendance des exercices,

Compte tenu de certains indices dégradés, l'hypothèse de continuité d'exploitation pour l'établissement des états financiers a été retenue sur la base, entre autre, des indicateurs suivants :

- Sortie du plan de continuation RJ en septembre 2016, hors montant de 119K€ séquestré par l'administrateur judiciaire concernant une banque.
- Un carnet de commandes court/moyen terme ainsi qu'une visibilité sur l'évolution du marché et de nos produits permettant de construire un prévisionnel d'activité de 12 mois à 24 mois,
- Un prévisionnel de trésorerie sur 12 mois permettant de couvrir les besoins de la société,
- Respect des échéanciers des accords de paiement en cours

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 Application de la nouvelle réglementation sur les fonds commerciaux

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, ils ne sont pas amortis (cf. : § 2 « Immobilisations incorporelles »).

1.2 Réévaluation Libre

En date du 25/11/2016, la société AUGROS COSMETICS PACKAGING a procédé à une réévaluation de son actif immobilisé. Cette opération, portant sur l'ensemble de l'actif corporel immobilisé a permis de retenir les valeurs suivantes :

1/ Actifs immobilisés retenus pour leur valeur nette comptable :

- Construction : valeur nette comptable
- Agencements des locaux : valeur nette comptable
- Matériel de transport : valeur nette comptable
- Matériel de bureau, informatique et mobilier : valeur nette comptable

2/ Actifs réévalués selon le rapport d'expert du cabinet Goindustry :

- Matériel industriel : valeur de réévaluation
- Agencements des matériels industriels : valeur de réévaluation

Les conclusions de ce rapport font ressortir une évaluation brute de l'actif immobilisé, pour la partie Matériel industriel et Agencement des matériels industriels, à hauteur de 4 974K€. Compte tenu d'une Valeur Nette Comptable de ces immobilisations réévaluées de 700K€ au 25/11/2016, la réévaluation de ces actifs ressort à 4 274K€.

Cette évaluation résulte de la valorisation des actifs industriels selon « La Juste valeur de marché – Installée ». Cette valeur représente le montant estimatif qu'il serait raisonnable d'attendre d'un bien échangé entre un acheteur et un vendeur consentants, dans le cadre d'une transaction équilibrée, tous deux étant parfaitement informés de l'ensemble des faits pertinents, y compris l'installation à une date déterminée, et en supposant que les bénéfices réalisés corroborent la valeur constatée.

Fiscalement, cette opération a généré une réintégration fiscale pour le montant de l'écart de réévaluation.

Cet écart de réévaluation a été affecté aux capitaux propres en compte « Ecart de réévaluation »

1.3 Changement d'estimation relatif aux plans d'amortissement des immobilisations réévaluées

Dans la mesure où cette réévaluation a été réalisée sur des modules de production et non pas sur des immobilisations ligne à ligne, il a été retenu d'amortir les immobilisations réévaluées à compter de la date de réévaluation, même si, individuellement, certaines immobilisations n'étaient pas complètement amorties. Ces immobilisations réévaluées ont fait l'objet d'un amortissement selon les durées préconisées dans le rapport de l'expert, à savoir entre 5 et 15 ans, la société ayant retenu, par prudence, une durée maximale de 10 ans.

L'impact des amortissements dans les comptes au 31/12/2016 est le suivant :

Nature des immobilisations	Amortissements sans réévaluation	Amortissements avec réévaluation			Ecart
		Au 25/11	Du 25/11 au 31/12	Total	
Matériel industriel	288 937	262 636	48 544	311 181	22 244
Agencement des installations	7 928	7 157	2 910	10 067	2 139
Total	296 865	269 793	51 454	321 247	24 383

Globalement, la réévaluation, en date du 25/11/2016 n'a eu qu'un impact limité d'amortissement complémentaire de 24K€. En année pleine, l'impact d'amortissement complémentaire aurait été de l'ordre de 300K€.

1.4 Changement de présentation relatif aux créances factorisées

Au 31/12/2016, les créances cédées au Factor, figurant auparavant en « autres dettes » au passif du bilan, ont été reclassées en diminution des créances clients figurant à l'actif du bilan.

Catégorie	Présentation 2016	Présentation 2015 Pro forma	Présentation 2015
Autres dettes	61 416	8 207	3 739 100
Créances clients	134 543	46 253	3 777 146

2. Immobilisations incorporelles – Seuls les frais de développement sont inscrits au bilan lorsqu'ils se rapportent à la création et au développement de nouveaux procédés de fabrication destinés à favoriser l'émergence de nouveaux produits. Ces frais ne sont activés que pour autant qu'ils se composent de coûts directs et qu'ils soient individualisés et imputables à une production dont la rentabilité future est raisonnablement estimée. Les brevets industriels figurant à l'actif font tous l'objet d'une protection juridique, et sont tous exploités, générant chiffre d'affaires et marge, ils sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable. Historiquement, les fonds de commerce du site du Theil sont dépréciés à 100% et ceux du site d'Alençon ne le sont pas.

Au 31/12/2016, les fonds de commerce de la société AUGROS ont été évalués selon la méthode de l'actualisation des cash-flows futurs sur la base d'un prévisionnel d'activité et d'investissement à 3 ans. In fine, la valorisation du fonds de commerce de la société ressort à une valeur sensiblement supérieure à la valeur nette comptable de 245K€. Par conséquent aucune dépréciation complémentaire n'est constatée sur l'exercice.

3. Immobilisations corporelles – La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisitions. Les amortissements pour dépréciations sont calculés sur la durée normale d'utilisation des biens. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Catégorie	Durée
Constructions	20 ans
Agencements, aménagements	3 à 10 ans
Matériel industriel	5 à 10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Mobilier	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

4. Immobilisations financières – Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur valeur historique (d'acquisition ou d'apport).

5. Stocks – La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme annoncé.

6. Titres de placement – En matière de valeurs mobilières de placement, la valeur d'inventaire est déterminée différemment selon qu'il s'agisse de titres cotés ou non cotés :

Les titres cotés sont appréciés à la date de clôture en fonction du cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice.

Les titres non cotés sont appréciés en fonction de la situation patrimoniale et de la valeur de rendement à court terme des sociétés concernées. Au 31 décembre 2016, le groupe ne possède pas de placement de société non cotée. Les titres de sociétés cotées détenus sont ses propres titres et à la clôture, la valeur historique (valeur d'acquisition) est comparée au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture.

7. Créances clients et autres créances – Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée pour tenir compte des risques de non-recouvrement. Dans le cadre du recours au Factor, les créances cédées sont comptabilisées au crédit d'un compte client spécifique, compte qui est soldé avec le compte client dit « classique » lors du règlement par le client au Factor (cf. : § 1.4).

8. Transactions en devises – Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération (taux de change mensuel standard, basé sur les cours observés à la fin du mois précédent, ou bien sur le taux de conversion connu lorsqu'il existe une couverture de change).

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de cette actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au sein du poste « Ecart de conversion », lorsqu'il s'agit de monnaies exclues de la zone Euro. Les pertes latentes de change, non compensées, font l'objet d'une provision pour risques.

9. Stock-options et bons de souscriptions – L'Assemblée Générale du 10 novembre 1997 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de cinq ans commençant le 15 janvier 1998, des options donnant droit à la souscription d'actions. Le Directoire, en date du 1er juillet 2004 a octroyé, suite à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 3 juin 2004, 28 560 stocks options supplémentaires à des cadres dirigeants du Groupe Augros Cosmetic Packaging. Aucune option n'a été exercée au 31 décembre 2016.

10. Crédit d'impôt recherche – Aucun crédit d'impôt recherche n'a été constaté dans les comptes de la société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

11. Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi - Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013) pour un montant de 252 567 €.

Conformément aux dispositions de l'article 76 de la Loi de Finances pour 2015, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- d'investissements pour son intégralité.

12. Indemnités de fin de carrière – L'engagement hors bilan pour un montant de 1 033K€ a été déterminé sur la base des hypothèses suivantes :

- utilisation de la méthode rétrospective des unités de crédits projetées ;
- taux d'actualisation : 0.68% ;
- taux annuel de progression des salaires : 1% ;
- taux annuel de turn-over : 10% jusqu'à 49 ans, 0% au-delà ;
- taux de charges sociales : 40%
- table de mortalité : TF 00-02 ;
- âge de départ à la retraite : 65 ans.

13. Impôt sur les résultats – L'impôt sur le résultat est déterminé sur la base du résultat unique de la société.

14. Eléments concernant les entreprises liées – Au cours de l'exercice 2016, aucune transaction n'a été réalisée avec des entreprises liées.

15. Sûretés réelles - Cautions sur locations immobilières :

Néant.

16. Situation fiscale latente :

(En K€)	31/12/2016
Crédit à imputer	
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	7 524 K€
Moins-values à long terme	
Différences temporaires	
Allègements de la dette future d'impôt	
Total	7 524 K€

17. Composition du capital social

Catégorie de titres	Nombres de titres			Valeur nominale
	A clôture exercice	Créés pendant exercice	Remboursés pendant exercice	
Actions ordinaires (1)	1 427 458			1,6 €

(1) Dont 11 920 actions propres détenues par la société (valeur nette 34 K€)

18. Variation des capitaux propres

En K€	Montant
Capitaux propres à l'ouverture	-2 919 K€
Ecart de réévaluation	4 273 K€
Résultat de l'exercice	-227 K€
Capitaux propres à la clôture	1 127 K€

19. Provisions pour risques et charges – Au 31 décembre 2016, il n'y a pas de provisions pour risques et charges dans les comptes.

20. Ventilation du chiffre d'affaires. – Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante

Nature du chiffre d'affaires (en K€)	Montants	Pourcentage
Conception et production d'emballages	14 854 K€	100%

21. Détail du résultat financier (en K€) :

	2 016
Autres produits financiers	3
Reprises sur provision	
Différences de change	4
Total des produits financiers	7
Intérêts et charges assimilées	59
Dotations financières aux amortissements et provisions	8
Différences négatives de change	
Total des charges financières	67
Résultat financier	-60

22. Détail du résultat exceptionnel (en K€) :

	2 016
Produits exceptionnels de gestion (1)	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital (2)	0
Reprise sur provisions et transfert de charges (3)	0
Total des produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (4)	47
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0
Dotations aux amortissements et provisions	37
Total des charges exceptionnelles	84
Résultat exceptionnel	-83

23. Détail des autres dettes

	31/12/2016	31/12/2015
Factor		3 731
Autres dettes	61	8
Total	61	3 739

AUGROS COSMETIC PACKAGING

La dette Factor a été reclassée en diminution des créances clients au 31/12/2016. Cf. : **paragraphe 1.4** sur les changements de présentation de la présente annexe.

24. Effectif moyen : 176 salariés dont 3 apprentis

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	14	
Agents de maîtrise et techniciens	26	
Employés/ouvriers	136	

25. Liste des filiales et participations :

(En milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
-----------------------	---------	------------------	--	-----------------------------------

A - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)

2 - Participations (de 10% à 50% du capital détenu)

B - Renseignements globaux sur les autres filiales et participations

1- Filiales non reprises en A :

- a) françaises
- b) étrangères

2- Participations non reprises en A :

- a) françaises
- b) étrangères

La société ne détient pas de participations au 31/12/2016.

Immobilisations.

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles :			
Frais d'établissement et de développement- Total I			
Autres postes d'immobilisations incorporelles - Total II	723 237		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	191 849		
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 753 041	4 973 600	127 033
Installations générales , agencements et aménagements divers	1 770 850		2 968
Matériel de transport	8 748		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	307 261		1 068
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	96 690		64 570
Avances et acomptes	0		
Total III	8 128 439	4 973 600	195 639
Immobilisations financières :			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	139 025		
Total IV	139 025		0
Total général (I+II+III+IV)	8 990 701	4 973 600	195 639

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement et de développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			723 237	
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			191 849	
Installations générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		5 870 187	4 983 487	
Installations générales, agencements, et aménagements divers		1 135 843	637 975	
Matériel de transport			8 748	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			308 329	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	123 145		38 115	
Avances et acomptes			0	
Total (III)	123 145	7 006 030	6 168 503	0
Immobilisations financières :				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			139 025	
Total (IV)	0	0	139 025	0
Total général (I+II+III+IV)	123 145	7 006 030	7 030 765	0

Amortissements.

Cadre A - Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties/reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement et de développement				
Total I	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	258 730	5 961		264 691
Total II	258 730	5 961	0	264 691
Immobilisations corporelles :				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	161 800	2 967		164 767
Installations générales, agencements et aménagements constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 957 301	297 602	5 193 593	61 310
Installations générales, agencements et aménagements divers	1 599 028	36 202	1 112 295	522 935
Matériel de transport	7 675	1 073		8 748
Matériel de bureau et informatique, mobilier	288 492	6 764		295 256
Emballages récupérables et divers				
Total III	7 014 296	344 608	6 305 888	1 053 016
Total général (I+II+III)	7 273 026	350 569	6 305 888	1 317 707

Provisions.

	Montant au début d'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés	Montants non utilisés	
Provisions réglementées:					
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger avant 01/02/92					
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger après 01/02/92					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
Total I					
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marchés à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions et obligations similaires					
Provisions pour impôts					
Provision pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour grosses réparations					
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés					
Autres provisions pour risques et charges					
Total II					
Dépréciations :					
Dépréciations immobilisations incorporelles	201 321				201 321
Dépréciations immobilisations corporelles					
Dépréciations titres mis en équivalence					
Dépréciations titres de participation					
Dépréciation autres immobilisations financières					
Dépréciation stocks et en-cours	1 047 834	20 822	1 046		1 067 610
Dépréciations comptes clients	34 722				34 722
Autres dépréciations	646 294	8 105			654 399
Total III	1 930 171	28 927	1 046		1 958 052
Total général (I+II+III)	1 930 171	28 927	1 046		1 958 052
Dont dotations et reprise :					
D'exploitation		20 822	1 046		
Financière		8 106			
Exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice					

Créances et dettes.

Cadre A - Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	139 025		139 025
De l'actif circulant :			
Clients douteux ou litigieux	40 574		40 574
Autres créances clients	128 692	128 692	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	14 360	14 360	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	79 599	79 599	
Autres impôts taxes et versements assimilés	112 023	112 023	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteur divers	505 152	170 329	334 823
Charges constatées d'avance	108 290	108 290	
Total	1 127 715	613 293	514 422

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B - Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (1) :				
A un an maximum à l'origine	1 560	1 560		
A plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	2 848 494	1 086 939	1 761 555	0
Avances clients	426 158	426 158		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 512 417	1 512 417		
Personnel et comptes rattachés	429 754	429 754		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	523 923	523 923		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	62 769	62 769		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et versements assimilés	98 114	98 114		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	331			331
Autres dettes	61 416	61 416		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Total	5 964 936	4 203 050	1 761 555	331
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	431 832			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	695 007			
(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés	331			

En K€	Total	< 1 an	1 à 5 ans
Dettes RJ renégociées post plan	870	174	696
Autres dettes long terme	1 978	912	1 066
Total	2 848	1 086	1 762

Produits à recevoir et charges à payer.

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2016	31/12/2015
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	112 023	103 620
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total	112 023	103 620

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	365 452	412 509
Dettes fiscales et sociales	603 545	702 738
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		8 207
Total	968 997	1 123 454

Produits et charges constatés d'avance.

Produits constatés d'avance	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation (plus-value sur lease-back)		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
Total	0	0

Charges constatées d'avance	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'exploitation	108 290	42 604
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
Total	108 290	42 604

Crédit-bail mobilier

	Installations, matériel et outillages	Autres	Total
Valeur d'origine	172 818		172 818
Amortissements			
- Cumul des exercices antérieurs	37 444		
- Dotation de l'exercice	34 564		
TOTAL	72 008		72 008
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	65 987		
- Exercice	31 602		
TOTAL	97 589		97 589
Redevances restant à payer			
- à un an au plus	31 602		
- de un à cinq ans	60 570		
- Plus de cinq ans	0		
TOTAL	92 172		92 172
Valaur résiduelle :			
- à un an au plus			
- de un à cinq ans	1 728		
- Plus de cinq ans			
TOTAL	1 728		1 728

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant HT des honoraires des commissariats aux comptes s'élève à 50K€ (24K€ pour le cabinet AUDITOR CONSEIL et 26K€ pour le cabinet EXPONENS).

Il n'y a pas eu de prestation d'expert indépendant effectuée à la demande des Commissaires aux Comptes et de leur réseau dans le cadre de leur mission.

3.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **AUGROS COSMETIC PACKAGING SA** tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe :

- Préambule relatif à la continuité d'exploitation ;
- Paragraphes 1.1 & 2 relatifs au changement de méthode comptable afférente à l'évaluation des fonds de commerce dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article 214-3 du PCG ;
- Paragraphe 1.2 relatif à la réévaluation libre de l'actif immobilisé, constituant un changement de méthode comptable et dégageant un écart de réévaluation de 4 274 K€ porté en capitaux propres ;
- Paragraphe 1.3 relatif au changement d'estimation des plans d'amortissement des immobilisations réévaluées.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé :

- Nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des nouvelles valeurs brutes enregistrées (paragraphe 1.2 de l'annexe) ;

AUGROS COSMETIC PACKAGING

- La méthode d'évaluation du fonds de commerce est décrite dans votre annexe dans « règles et méthodes comptables » (paragraphe 2 de l'annexe). Les contrôles réalisés ont porté notamment sur l'appréciation des critères retenus.
- Nous avons validé le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment relatifs aux stocks de matières et produits finis (paragraphe 5 de l'annexe).

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Enfin, en application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de la vérification des informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion, prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

Nathalie LUTZ
Associée

Simonetta CRINELLA
Associée

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 CONSEIL DE SURVEILLANCE, DIRECTOIRE, COMITE DE DIRECTION, ACTIONNARIAT

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président	M. Jacques BOURGINE
Vice-Président	Mme Geneviève BOURGINE
Membres	Mme Catherine BOUCHER

DIRECTOIRE

Président	M. Didier BOURGINE
Membre	Mme Martine ESNAULT

COMITE DE DIRECTION

Président du Directoire	M. Didier BOURGINE
Directeur Commercial	M. Pascal MAZ
Directeur des Opérations site ALENCON	M. Willy LESOUEVE
Directeur des Opérations site LE THEIL	M. Steve FABLET
Responsable Financier	Mme Martine ESNAULT

COMITE D'AUDIT

Président	M. Jacques BOURGINE
Membre	Mme Catherine BOUCHER

ACTIONNARIAT

	<i>Capital</i>	<i>Droits de vote</i>
Famille BOURGINE	79,03 %	88,63 %
Public	20,13 %	11,37 %
Auto-détention	0,84 %	- *

* Actions privées de droit de vote conformément aux dispositions de l'article L.225-210 du Code de commerce)

4.2 RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le présent rapport a été établi par le Président du conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L.225-68 alinéa 7 du code de commerce.

Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance dans sa réunion du 31 mars 2017.

1. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

AUGROS COSMETIC PACKAGING est une société anonyme dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance.

1.1 Composition du Conseil de Surveillance

Au jour d'établissement du rapport, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres personnes physiques, nommés conformément aux statuts.

Au 31 décembre 2016, le Conseil est ainsi composé de la façon suivante :

- Monsieur Jacques Bourgine, Président du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014,
- Madame Geneviève Bourgine née Soufflet en qualité de Vice-Présidente du Conseil de Surveillance, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014,
- Madame Catherine Boucher, dont le mandat a été renouvelé pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 mai 2014.

1.2 Mandats et fonctions des membres du Conseil de Surveillance

Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2016

Membres des organes de direction et de surveillance de AUGROS COSMETIC PACKAGING	Autres mandats et fonctions actuellement exercés dans d'autres sociétés	
	Fonction	Société
Jacques BOURGINE <i>Président du Conseil de Surveillance</i>	Associé gérant	PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE
Geneviève BOURGINE <i>Vice-Présidente du Conseil de Surveillance</i>	Associé gérant	PARTICIPATIONS ET FINANCIERE BOURGINE
Catherine BOUCHER <i>Membre du Conseil de Surveillance</i>	Pas d'autres mandats	

1.3 Obligation de détention d'actions AUGROS COSMETIC PACKAGING

Les membres du Conseil de Surveillance doivent être actionnaires à hauteur d'au moins 1 action AUGROS COSMETIC PACKAGING.

1.4 Convocations du Conseil de Surveillance

L'article 16 alinéa 5 des statuts prévoit que le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

A cette fin, en ma qualité de Président du Conseil de Surveillance, je suis à l'initiative de la convocation de la convocation des membres du Conseil de Surveillance, par tous moyens.

Les réunions du conseil de surveillance se déroulent, en général, au siège social.

Les délibérations de votre Conseil de Surveillance sont adoptées selon les conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société.

Conformément à l'article L.823-17 du code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes prévisionnels.

1.5 Fréquence des réunions

Le Conseil s'est en 2016 réuni aux dates ci-après et avec des ordres du jour qui ont été principalement consacrés :

- Le 4 janvier, à l'examen des conventions et engagements réglementés,
- Le 15 janvier, à l'examen de la situation de la Société au cours du 4ème trimestre de l'exercice 2015,
- Le 31 mars, à l'examen des comptes 2015 et à la préparation de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire des actionnaires ; la séance a également eu pour objet d'examiner la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale et de proposer de déléguer au Directoire la compétence à l'effet de procéder à une augmentation du capital conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du code de commerce ;
- Le 21 avril, à l'examen de la situation de la Société au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice 2016,
- Le 27 juillet, à l'examen du rapport du directoire sur le 2^{ème} trimestre de l'exercice 2016,
- Le 29 juillet, à l'examen des comptes semestriels du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016,
- Le 29 octobre, à l'examen de la situation de la société au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2016.
- Le 25 novembre, à la réévaluation des actifs immobilisés.
- Le 20 décembre, à l'autorisation de conventions réglementées.
- Le 27 décembre, à la création d'un comité d'audit.

1.6 Information des membres du Conseil de Surveillance

Tous les mois, les membres du Conseil de Surveillance sont informés par le Président du Directoire :

- Du reporting arrêté à la fin du mois précédent
- De l'endettement net courant
- Des perspectives du marché.

En séance de conseil de surveillance, d'autres documents complémentaires portant sur l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil.

En dehors des séances, les membres du Conseil de Surveillance sont individuellement informés et consultés par le Président ou le Président du Directoire sur toute opération ou événement relevant de la compétence du Conseil susceptible d'avoir une incidence sur la situation ou l'activité de la société, ou sur son management.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les membres.

1.8 Limitations de pouvoirs apportées à la Direction Générale

Conformément à la loi N°2001-420 du 15 mai 2001 relatives aux nouvelles régulations économiques, la direction de notre société est assumée par Monsieur Didier BOURGINE qui porte le titre de Président du Directoire.

Le Directoire est composé de Monsieur Didier BOURGINE de Madame Martine ESNAULT.

Suivant les termes de l'article 15 des statuts, le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Conseil de Surveillance et aux Assemblées d'actionnaires.

Etant précisé que la cession d'immeubles par nature, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, à titre de mesure interne non opposable aux tiers, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats et échanges d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise de participation dans ces sociétés, doivent être préalablement autorisés par le Conseil de Surveillance.

Enfin, si le Président du Directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers, le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

1.9 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance

Le Conseil de surveillance comporte à ce jour deux femmes et un homme.

La totalité des membres du Conseil de surveillance est de nationalité française.

Afin de permettre à la Société de satisfaire aux nouvelles exigences applicables à compter de 2017 avec notamment, une proportion d'administrateurs de chaque sexe ne pouvant être inférieure à 40 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suivra le 1^{er} janvier 2017, il est proposé aux actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire du 23 mai 2017 de nommer Monsieur Bernard GABRIELLE en qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société.

1.10 Le Comité d'Audit

La Société s'est dotée d'un Comité d'Audit, lequel assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance.

Membres et nomination :

Le Comité est composé d'au moins deux membres du Conseil de Surveillance désignés par le Conseil de Surveillance.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil de Surveillance porte une attention particulière à leur indépendance, ainsi qu'à leur qualification en matière financière et comptable.

Le Conseil de Surveillance désigne un des membres du Comité en tant qu'"expert financier" au sein du Comité.

Les membres du Comité ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que : (i) les jetons de présence dus au titre de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance de la Société et de membre du Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil de Surveillance de la Société ; (ii) les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que le mandat de membre du Conseil de Surveillance.

Au jour d'établissement du rapport, le Comité d'Audit est composé de 2 membres personnes physiques.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

Au 31 décembre 2016, le Conseil est ainsi composé de la façon suivante :

- Monsieur Jacques Bourguine, Président du Comité,
- Madame Catherine Boucher, membre.

Mission et pouvoirs du Comité d'Audit :

Suivant les termes de la Charte du Comité d'Audit, le Comité d'Audit assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de surveillance.

La mission du Comité d'Audit est de se forger une opinion sur :

- la fiabilité des informations financières,
- l'efficacité des contrôles internes concernant les informations financières,
- les processus de conformité aux lois et règlements,
- le management des Risques, leur maîtrise.

Le Comité d'Audit est autorisé par le Conseil de Surveillance à examiner toute activité au sein de l'entreprise. Il est autorisé à exiger n'importe quelle information de tout directeur ou membre de l'encadrement, et à exiger leur présence à l'une quelconque de ses réunions ; tous les employés sont censés coopérer aux demandes formulées par le Comité.

Le Comité est autorisé à obtenir, aux frais de la Société, des avis des conseils juridiques extérieurs ou d'autres conseils professionnels indépendants et peut s'assurer l'assistance de personnes extérieures dotées des compétences et de l'expérience appropriées, s'il l'estime nécessaire.

Le Comité d'Audit se forgera une opinion après avoir procédé aux travaux suivants :

1. Etats financiers

- Analyser avec la Direction et les auditeurs externes les conclusions de l'audit, y compris le cas échéant, les difficultés rencontrées ;
- S'assurer de la cohérence des états financiers annuels et périodiques et de leur conformité aux principes comptables appropriés ;
- Examiner les autres sections du rapport annuel et les documents réglementaires à déposer auprès des autorités compétentes avant leur publication, ainsi que l'exactitude et l'exhaustivité des informations ;
- Définir avec la Direction et les Auditeurs Externes tous les éléments qui doivent lui être transmis.

2. Contrôle interne

- En collaboration avec la Direction et le responsable de l'Audit Interne, passer en revue la charte, les plans d'audit, les activités et la structure organisationnelle de l'audit interne ;
- Veiller à ce qu'il n'y ait pas de restrictions ou de limitations injustifiées ;
- Juger l'efficacité de la fonction d'audit interne ;
- Tenir le cas échéant des réunions séparées avec le responsable de l'audit interne pour débattre de tout sujet que le Comité ou le responsable de l'audit interne considèrent comme étant confidentiel.

3. Audit externe

- Examiner l'approche et l'étendue de l'audit proposées par les auditeurs externes, y compris la coordination des tâches avec l'audit interne ;
- Passer en revue la performance des auditeurs externes et émettre l'approbation finale quant à la nomination ou au non renouvellement des auditeurs ;
- Vérifier et confirmer l'indépendance des auditeurs externes en obtenant de ces derniers une déclaration portant sur les relations entre les auditeurs et l'entreprise ;
- Organiser régulièrement des réunions séparées avec les auditeurs externes pour débattre de tout sujet que le comité ou les auditeurs considèrent confidentiel.

AUGROS COSMETIC PACKAGING

4. Risques

- S'assurer que les principaux risques sont maîtrisés et que le descriptif des risques inclus dans le rapport annuel est conforme.

5. Conformité

- Déterminer l'efficacité des procédures visant à assurer la conformité aux lois et aux réglementations, analyser les conclusions des investigations de la direction et assurer le suivi (y compris les mesures disciplinaires) des cas d'infraction ;
- Analyser les conclusions de toute investigation menée par les autorités de tutelle et toute remarque émise par les auditeurs et s'assurer que les mesures sont prises pour qu'ils s'y conforment ;
- S'assurer que le code de conduite en matière d'opérations boursières des salariés du Groupe existe et est communiqué ;
- S'assurer de l'existence de la charte éthique et des procédures pour sa mise en application.

6. Responsabilité en matière d'information et de communication

- Rendre compte au Conseil de Surveillance de sa mission ;
- Assister le Président à l'Assemblée Générale des Actionnaires afin de répondre aux questions éventuelles des Actionnaires.

7. Autres responsabilités

- Vérifier périodiquement la charte, évaluer sa pertinence et demander l'approbation du Conseil pour toute modification proposée ;

Fonctionnement :

Seuls le Président et les membres du Comité d'Audit sont habilités de droit à assister aux réunions du Comité d'Audit. Les membres du Comité d'Audit sont tenus de s'abstenir de voter s'ils ont des intérêts dans la résolution à adopter.

Un représentant des Auditeurs Externes, un représentant de l'Audit Interne, tout Directeur Exécutif concerné et toute autre personne jugée utile, peuvent assister aux réunions du Comité d'Audit sur invitation.

Le Comité d'Audit se réunit avec les Auditeurs externes au moins une fois par an en dehors de la présence de tout directeur exécutif.

Le Comité d'Audit se réunit normalement trois fois par an. Le Comité d'Audit peut se réunir en d'autres occasions à la demande de tout membre.

Relations avec le Conseil de Surveillance :

Le Président du Comité d'Audit rend compte de la mission du Comité au moins une fois par an au Conseil de Surveillance.

Le Président assiste à l'Assemblée Générale Annuelle de la société afin de répondre, le cas échéant, aux questions des Actionnaires. Le Conseil de Surveillance évalue une fois l'an l'action du Comité d'Audit.

Le Président du Comité d'Audit rend compte de la mission du Comité au moins une fois par an au Conseil de Surveillance.

Le Président assiste à l'Assemblée Générale Annuelle de la société afin de répondre, le cas échéant, aux questions des Actionnaires. Le Conseil de Surveillance évalue une fois l'an l'action du Comité d'Audit.

Au terme de ses travaux, le Comité d'Audit pourra formuler des recommandations en la matière.

2 PRINCIPES DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La politique de la société, relative à la rémunération de ses Dirigeants, a pour objectif d'être motivante, tout en restant en cohérence avec les pratiques du Marché pour des sociétés de tailles comparables.

Le Président du Directoire perçoit :

- Une rémunération mensuelle forfaitaire, fixé annuellement, en fonction des « Bonnes Pratiques » de sociétés comparables, soit pour le présent exercice, la reconduction de celle de l'année précédente, à savoir : 131 000 euros.
- Un Intéressement sur le résultat d'Exploitation de la société. Cet intéressement est actuellement suspendu, compte tenu des difficultés rencontrées par l'Entreprise ces dernières années.
- Un véhicule de fonction.
- Le remboursement de ses Frais Professionnels et de représentation de l'Entreprise.

Les autres membres du Directoire, Cadres de la société, ne perçoivent pas d'indemnité.

Le Président du Conseil de Surveillance perçoit :

- Une indemnité annuelle, antérieurement fixé à 30 000 Euros, actuellement révisé à 6 000 Euros, compte tenu des difficultés rencontrées par l'Entreprise ces dernières années.
- Le remboursement des frais d'un véhicule.
- Le remboursement de ses frais professionnels et de représentation de l'Entreprise ainsi que la couverture complémentaire des frais de santé par la Mutuelle de l'Entreprise.

Tout survenance d'événement exceptionnel, autoriserait la modulation des dispositions ci-avant.

La répartition des jetons de présence est traitée par décision du Conseil de Surveillance. Les rémunérations du Président du Conseil de Surveillance et du Directoire sont également traitées par décisions du Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance reçoivent des jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'Assemblée Générale des actionnaires. Le montant versé à chaque membre du Conseil tient compte de son assiduité.

3 MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont décrites à l'article 20 des statuts.

4 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Notre société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue :

- D'assurer une gestion comptable et financière rigoureuse ;
- D'assurer la maîtrise des risques liés à notre profession (environnement inclus) ;
- De veiller à ce que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux actionnaires reflètent avec sincérité et rigueur la situation de la société ;
- D'assurer que chaque chaîne de commande soit contrôlée en permanence et que les engagements vis-à-vis des tiers soient signés par les décideurs compétents.

Ainsi les principaux objectifs du contrôle interne sont les suivants :

- Identifier, prévenir et maîtriser les risques potentiels majeurs liés à l'activité de la Société ;
- S'assurer que les opérations sont réalisées en conformité avec la réglementation comptable en vigueur ;

AUGROS COSMETIC PACKAGING

- S'assurer de la qualité de l'information comptable et financière à chaque stade du cycle de traitement des données ;
- S'assurer que les états financiers produits sont le reflet de l'activité de l'entreprise.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne ne peut cependant fournir une garantie absolue que tous les risques soient totalement éliminés.

4.1 Organisation générale du contrôle interne

4.11 Les acteurs :

Le management opérationnel est assuré par le directoire composé, pour l'exercice 2016, de Monsieur Didier Bourguin en tant que Président et de Madame Martine Esnault en tant que membre du Directoire.

- Un Comité d'Audit constitué de deux membres du Conseil de surveillance, est en charge, en collaboration avec la Direction et le responsable de l'Audit Interne, de passer en revue la charte, les plans d'audit, les activités et la structure organisationnelle de l'audit interne, veiller à ce qu'il n'y ait pas de restrictions ou de limitations injustifiées, juger l'efficacité de la fonction d'audit interne, tenir le cas échéant des réunions séparées avec le responsable de l'audit interne pour débattre de tout sujet que le Comité ou le responsable de l'audit interne considèrent comme étant confidentiel.
- Un comité « stratégique », constitué des directeurs des deux branches de la Société, du directeur commercial, du directeur technique et R&D, du directeur industriel, et du Président du directoire, se réunit deux fois par an afin de mettre au point les objectifs principaux dans le cadre de la stratégie de l'entreprise ;
- Un comité de direction mensuel, branche par branche, se réunit une fois par mois, afin de présenter les résultats mensuels de l'établissement concerné sous les angles commerciaux, techniques, industriels, qualité et financiers aux membres du directoire ;
- Au niveau de chaque établissement secondaire, la direction opérationnelle est déléguée à une direction présente sur chaque site qui se fait le garant de la bonne application des procédures internes définies par la Société.

4.12 Référentiel utilisé :

Il n'existe pas de manuel formalisé de procédures de contrôle interne.

Toutefois, l'établissement d'Alençon ayant été certifié ISO 9001(V2000), un manuel qualité comportant l'ensemble des procédures a été établi et est utilisé pour l'ensemble de la Société.

Ainsi, l'ensemble des objectifs de notre contrôle interne a déjà fait l'objet d'un traitement dans le cadre de la qualité.

4.2 Mise en œuvre du contrôle interne

Les principaux risques identifiés au sein de notre société sont les suivants :

Nature de risque	Risque	Commentaires
EXTERIEURS	Risques souverains, politiques, attentats ou guerres	La société n'exerce pas d'activité sur des territoires identifiés à risques
	Evolution de la réglementation	La société est informée quotidiennement par les syndicats de l'industrie de la plasturgie des éventuelles modifications concernant la réglementation en vigueur. Une application immédiate après validation de la direction s'en suit.
OPERATIONNELS	Gestion des ressources humaines	La gestion des ressources humaines est confiée localement à un responsable qui s'assure que toute embauche fait l'objet d'un contrat de travail établi conformément aux réglementations en vigueur
	Travail clandestin	Toute embauche d'une personne de nationalité étrangère fait l'objet d'une procédure particulière: -photocopie des papiers d'identité -contrôle et validation de la carte de séjour auprès de la préfecture
	Requalification du contrat de mission en contrat à durée indéterminée	Tout contrat de mission de travail temporaire doit être signé par le salarié concerné au risque de voir son contrat requalifié par voie de justice en CDI. Le personnel de chacun de nos établissements a été sensibilisé à ce risque et doit mettre en place des mesures pour y remédier: -les acomptes et les paies ne sont distribués qu'après signature des contrats -les contrats demeurant non signés sont envoyés par courrier à leurs bénéficiaires
	Sécurité des personnes	Tous les établissements soumis à cette obligation ont en leur sein un CHSCT qui veille à la bonne application des règles d'hygiène et de sécurité des différents postes de travail concernés par l'entreprise. Un document unique recensant l'ensemble des risques professionnels identifiés est tenu à jour au niveau de chaque site. Ce document présente les risques identifiés par poste de travail ainsi que les mesures prises par la direction pour y faire face.
	Créances impayées	La société a adopté comme axe stratégique de développement le partenariat avec les principaux donneurs d'ordre mondiaux de la parfumerie et des cosmétiques. En conséquence, elle n'a pas eu, à ce jour, à faire face à des difficultés de recouvrement ou de créances impayées, de montant significatif. Toutefois, pour tout nouveau client potentiel ne faisant pas partie des principaux acteurs du secteur, une demande de renseignements commerciaux peut être émise auprès de partenaires financiers spécialisés,
RISQUES METIER	Gestion d'un métier à la commande	La société du groupe opère en tant que développeur et producteur de solutions technologiques spécifiques à chaque produit et pour chaque client. Des procédures d'acceptation, de validation et de réalisation de tout nouveau contrat ont ainsi été mises en place. Elles couvrent notamment la prise de position commerciale en terme d'acceptation préalable à toute décision de prise de commande.. Elles visent à couvrir les risques technologiques, la rentabilité commerciale escomptée et les moyens (techniques, industriels et humains) à mettre en œuvre pour réaliser la production. Le développement technique et industriel du nouveau contrat fait l'objet d'une procédure de revue de contrat qui décrit, étape par étape le rôle de chacun afin de garantir le bon déroulement du développement du nouveau projet jusqu'à sa réalisation industrielle. Il affine également le processus de production complet qui sera utilisé, le coût de revient prévisionnel du produit à réaliser et l'enveloppe des investissements nécessaires au projet. L'ensemble des sous traitants et
DES PERSONNES	Risque social	Le groupe n'est pas exposé à des risques sociaux autres que ceux pouvant intervenir dans la vie normale des entreprises.
JURIDIQUES	Propriété intellectuelle	En termes de propriété intellectuelle, la société AUGROS CP détient toutes les marques et brevets qui ont été déposés auprès des organismes compétents.
	Responsabilité civile	En tant qu'entreprise industrielle, une couverture a été souscrite auprès d'une compagnie d'assurance pour l'ensemble de nos sites. Les risques couverts concernent tant l'exploitation que les éventuels incidents de production.

4.3 Elaboration et traitement de l'information comptable et financière

AUGROS COSMETIC PACKAGING est une Société cotée à l'Euronext compartiment C. A ce titre, elle est soumise aux obligations de publications de comptes semestriels et annuels audités à l'attention des autorités de marché, du tribunal de commerce et des actionnaires.

La liste nominative des actionnaires de la société avec leurs adresses et le nombre d'actions détenues par eux, est mise à jour au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et est disponible à première demande des investisseurs.

En outre, plusieurs procédures d'élaboration de l'information comptable et financière ont été mises en place tout au long de l'année, en particulier le Conseil de Surveillance et le Directoire reçoivent et analysent les informations suivantes :

- Un tableau de bord mensuel (reporting) d'activité commerciale est établi au plus tard 5 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données économiques et commerciales sur l'activité des sociétés du groupe, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants :
 - ✓ Chiffre d'affaires,
 - ✓ Enregistrement de commandes,
 - ✓ Carnet de commandes.
- Un tableau de bord mensuel (reporting) sous forme de compte d'exploitation est établi au plus tard 15 jours (ouvrés) après la fin du mois concerné, indiquant les principales données financières des sociétés du groupe, faisant notamment apparaître les indicateurs et informations suivants :
 - ✓ Marge brute, Résultat d'exploitation,
 - ✓ Résultat net, Marge brute d'autofinancement,
 - ✓ Investissements industriels,
- La liste à jour des actionnaires de la société avec leur adresse et le nombre d'actions détenues par eux, au moins une fois par an au moment de l'assemblée générale ordinaire et en outre à première demande des investisseurs,
- Au moment de son approbation par le Conseil de surveillance, le budget prévisionnel de la société et de ses filiales pour l'année à venir incluant un budget d'investissements et son financement, ainsi que, le cas échéant, une actualisation du business plan.
- Un business plan stratégique à 3 ans est établi au plus tard au mois de janvier de chaque année. Il intègre en plus de la partie chiffrée (Comptes de résultat et tableau de financement, évolution de la dette nette, détail des investissements industriels) des commentaires détaillant la stratégie du groupe au cours des trois années à venir.

Le budget annuel ainsi que le plan stratégique à trois ans sont validés à deux niveaux :

- Au niveau de chaque établissement, le budget et le plan sont présentés aux membres du comité stratégique pour validation,
- Le budget et le plan définitifs sont approuvés par le conseil de surveillance dans le cadre d'une des réunions trimestrielles faisant l'objet d'un ordre du jour exceptionnel intégrant ce point.

4.4 Appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne

Le départ à la retraite de Madame Martine ESNAULT, Responsable Financière de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, prévu en juin 2017, sera l'occasion de la mise en place d'une nouvelle organisation interne et notamment de revoir l'ensemble de nos processus de contrôle interne actuelles afin de nous permettre de nous conformer au cadre de référence préconisé par l'AMF en l'appropriant à la taille et aux spécificités de notre société.

Fait à Alençon, le 31 mars 2017.

Le Président du conseil de surveillance

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE AUGROS COSMETIC PACKAGING

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUGROS COSMETIC PACKAGING et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 25 avril 2017

Les commissaires aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

AUDITOR CONSEIL

Nathalie LUTZ
Associée

Simonetta CRINELLA
Associée

5. ASSEMBLEE GENERALE DU 23 MAI 2017

5.1 ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Directoire,
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice,
- Rapport spécial du Président du Conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes faisant part de leurs observations sur le rapport du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués au Conseil de Surveillance,
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Didier Bourguin, Président du Directoire,
- Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Madame Martine Esnault, membre du Directoire,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux membres du Conseil de surveillance et à son Président.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de son mandat au Président du Directoire.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux membres Directoire.
- Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance.
- Renouvellement de mandats de commissaire aux comptes.
- Pouvoirs en vue des formalités.

5.2 PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de surveillance et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.
En conséquence, elle donne au Directoire quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution (*Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire, et décide d'affecter la perte de (227 354,80) euros en totalité au compte "report à nouveau".

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Troisième résolution (*Jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 8 000 euros.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Quatrième résolution (*approbation d'une nouvelle convention réglementée : abandon de créance au profit de la Société avec clause de retour à meilleure fortune*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve la convention suivante :

- Personne concernée : Monsieur Jacques Bourguine.
- Objet : par convention du 30 décembre 2016, abandon de créance accordé par Monsieur Jacques Bourguine au profit de la Société à hauteur de 100 000 euros, avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de Monsieur Jacques Bourguine.

Cinquième résolution (*approbation d'une nouvelle convention réglementée : abandon de créance au profit de la Société avec clause de retour à meilleure fortune*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-86 et L. 225-90 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve la convention suivante :

- Personne concernée : Monsieur Jacques Bourguine.
- Objet : par convention du 30 décembre 2016, abandon de créance accordé par Monsieur Jacques Bourguine au profit de la Société à hauteur de 300 000 euros, avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de Monsieur Jacques Bourguine.

Sixième résolution (*poursuite d'une convention réglementée : abandon de créance au profit de la Société avec clause de retour à meilleure fortune*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve la poursuite de la convention suivante relative à l'abandon de créance accordé par Monsieur Didier Bourguine au profit de la Société à hauteur de 109 318 euros, avec clause de retour à meilleure fortune au bénéfice de Monsieur Didier Bourguine.

Septième résolution (*approbation de la poursuite d'une convention réglementée relative au nantissement des actions de la Société par la société PFB*).

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et approuve la poursuite de la convention relative au nantissement des actions de la Société par la société PFB au profit de la Banque Populaire.

Huitième résolution (*Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Didier Bourguine, Président du Directoire*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Monsieur Didier Bourguine, Président du Directoire, tels que figurant dans le rapport du Directoire.

Neuvième résolution (*Avis consultatif sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Madame Martine Esnault, membre du Directoire*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, émet un avis favorable sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Madame Martine ESNAULT, membre du Directoire, tels que figurant dans le rapport du Directoire.

Dixième résolution (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux membres du Conseil de surveillance et à son Président.*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-82-2 du code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, à raison de leur mandat, aux membres du Conseil de surveillance et à son Président.

Onzième résolution (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de son mandat au Président du Directoire.*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-82-2 du code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, à raison de son mandat, au Président du Directoire.

Douzième résolution (*Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération et avantages de toute nature attribuables à raison de leur mandat aux membres Directoire.*)

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport prévu par l'article L.225-82-2 du code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature présentés dans le rapport précité et attribuables, à raison de leur mandat, aux membres du Directoire.

Treizième résolution (*nomination d'un membre du Conseil de Surveillance*)

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Bernard GABRIELLE, domicilié 5 rue Dante - 75005 PARIS en qualité de nouveau membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Quatorzième résolution (*renouvellement de mandats de commissaire aux comptes*)

L'Assemblée Générale constate que les mandats de Commissaire aux Comptes titulaire de la société EXPONENS Conseil et Expertise et de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Emmanuel MAUGE sont arrivés à expiration et décide de les renouveler pour 6 exercices.

Quinzième résolution (*Pouvoirs en vue des formalités*)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du Tribunal de Commerce.

5.3 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article L.225-88 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance en date du 20 décembre 2016 :

1) Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Personne concernée par la convention réglementée conclue et signée le 30 décembre 2016 : Monsieur Jacques BOURGINE.

Nature et Objet : abandon par Monsieur Jacques BOURGINE de la créance qu'il détient sur la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, cette créance ayant été par lui acquise auprès de la société CERISE, propriétaire bailleur des locaux occupés par AUGROS COSMETIC PACKAGING et correspondant à des loyers arriérés.

Modalités : le montant de l'abandon de créance s'élève à 100 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour une durée de trois ans qui s'appliquera dès lors que les capitaux propres de la société seront revenus au niveau du capital social.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : afin d'apporter une aide financière à la société AUGROS COSMETICK PACKAGING qui connaît depuis des années des difficultés importantes, Monsieur Jacques BOURGINE a décidé d'abandonner cette créance avec clause de retour à meilleure fortune.

Transfert de charges constaté sur l'exercice : 100 000 €

2) Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune

Personne concernée par la convention réglementée conclue et signée le 30 décembre 2016 : Monsieur Jacques BOURGINE.

Nature et Objet : abandon par Monsieur Jacques BOURGINE de la créance qu'il détient sur la société AUGROS COSMETIC PACKAGING, cette créance ayant été par lui acquise auprès de la société GROSEIL, propriétaire bailleur des locaux occupés par AUGROS COSMETIC PACKAGING et correspondant à des loyers arriérés.

Modalités : le montant de l'abandon de créance s'élève à 300 000 euros. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune pour une durée de trois ans qui s'appliquera dès lors que les capitaux propres de la société seront revenus au niveau du capital social.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : afin d'apporter une aide financière à la société AUGROS COSMETICK PACKAGING qui connaît depuis des années des difficultés importantes, Monsieur Jacques BOURGINE a décidé d'abandonner cette créance avec clause de retour à meilleure fortune.

Transfert de charges constaté sur l'exercice : 300 000 €

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R. 225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conseil de Surveillance du 30 décembre 2015 : Convention d'abandon de compte courant avec clause de retour à meilleure fortune.

Personne concernée : Monsieur Didier BOURGINE

Nature et objet : abandon de créance accordé à la société par Monsieur Didier BOURGINE à hauteur de 109 318,30 euros, assortie d'une clause de retour à meilleure fortune définie par la réalisation d'un bénéfice avant impôts sur les sociétés et après crédit d'impôt recherche d'au moins 109 318,30 euros.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : l'abandon de créance est accordé dans un objectif d'amélioration de la trésorerie de la société.

Modalités : en cas de retour à meilleure fortune, la société s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de l'associé, dans les 6 mois de la clôture de l'exercice ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune, la totalité de la somme objet de l'abandon ci-avant.

Si certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit sera reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aura à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

Conseil de Surveillance du 7 septembre 2006 : Nantissement des actions AUGROS COSMETIC PACKAGING par la société P.F.B. au profit de la Banque Populaire :

Modalités : nantissement de 58 802 actions en garantie d'une créance actuelle de 149 983 euros au 31/12/2016 au 31/12/2016 contre 187 483 euros au 31/12/2015.

Durée de la convention : l'échéance est fixée à septembre 2021.

Fait à Paris, le 25 avril 2017
Les commissaires aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

Nathalie LUTZ
Associée

AUDITOR CONSEIL

Simonetta CRINELLA
Associée